



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 39/018/2025

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 4 mars 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 26 février 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY qui donne procuration à M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry DELCUPE

- **Autorisation de programme n°9 – Construction d'un Dojo et d'une salle multi-activités – Mise à jour n°4**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n° CM/08/026/2021 du 23 mars 2021 portant création d'une Autorisation de Programme et Crédits de paiement n°9 pour la création d'un pôle sportif composé d'un dojo et d'une salle multi-activités,

Vu les délibérations n° CM16/033/2022 du 22 mars 2022, n° CM23/021/2023 du 28 mars 2023 et n° CM31/019/2024 du 19 mars 2024 portant respectivement mises à jour n°1, n°2 et n°3 de la délibération du 23 mars 2021,

Considérant que le vote en AP/CP permet la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Considérant l'avancement du projet,

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** de porter le coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme à : 2 276 035.93 € TTC

- **Décide** répartir les Crédits de Paiement comme suit :

Exercice 2021 :	46 106.36 € TTC
Exercice 2022 :	308 485.95 € TTC
Exercice 2023 :	1 820 841.59 € TTC
Exercice 2024 :	65 952.03 € TTC
Exercice 2025 et suivants :	34 650.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2025 de la Commune.

Le 6 mars 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



The image shows a blue circular official stamp from the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' in 'ESSONNE'. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star. A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Michel Giraudau', is written across the stamp.